

LE COUT DU SERVICE POUR GERER VOS DECHETS EN 2021

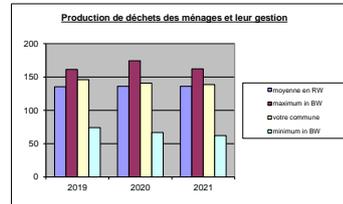
Intercommunale de gestion des déchets : **in BW**
 Commune : **Genappe**
 Nombre d'habitants (1/1/2021) : **15632**

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2020	Moyenne dans votre commune kg/an/habitant 2021	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	136,02	138,63	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	19,79	4,45	Collectes en porte à porte ou CIPOM-CIFFOM / Biométhanisation
Déchets verts	49,43	72,27	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Compostage
Encombrants	48,27	43,29	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	86,96	88,75	Recyparcs / Recyclage
Bois	38,76	49,08	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	47,26	44,68	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	33,13	33,62	Recyparcs + Buelles / Recyclage
PMC	19,19	18,64	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,47	8,87	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,72	8,13	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	6,13	14,54	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	499,13	524,95	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2019	135,35	74,06	161,32	145,96
2020	136,02	66,68	174,28	140,69
2021	136,02	62,07	162,27	138,63

(*) Moyenne 2020 prise en considération car 2021 non communiquée



2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2021

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères + organiques	35,36 €	58,31%
Gestion administrative	0,00 €	0,00%
Collectes sélectives et traitement	0,53 €	0,87%
Coûts liés aux recyparcs	24,75 €	40,81%
Action prévention	0,00 €	0,00%
Total	60,64 €	100,00%

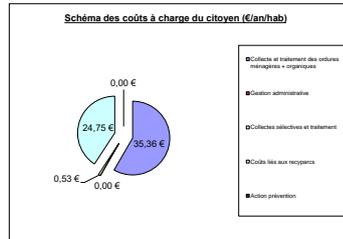
ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, poubelles publiques, écoles, cimetières, ...)

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 14,69 €/Tonne en UVE

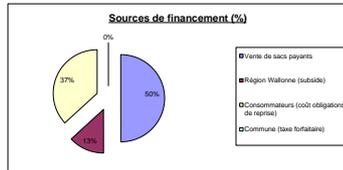
Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE



3) Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	418.380,24	49,98%
Région Wallonne (subside)	110.235,38	13,17%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	308.560,05	36,86%
Commune (taxe forfaitaire)	0,00	0,00%
Total	837.175,67	100,00%



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

Services minimum : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
 Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
 Recyparcs

Services complémentaires :

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,109
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,59
Emballages	FOST PLUS	14,50
Pneus	RECYTYRE	1,65
DEEE	RECUPEL	1,89

6) Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Participez aux collectes sélectives.

Conseils de prévention :

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
 Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épanche le broyat autour de vos plantations.
 Achetez seulement ce dont vous avez besoin.
 Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.
 Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité.
 Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
 Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
 Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.
 Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).
 Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.
 Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.
 Choisissez les boissons en bouteilles consignées.
 Venez aux recyparcs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.
 Journées de collectes vélos, jouets.